



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 9 juillet à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

Etaient présents : 22 (21 voix)

- Commune d'ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLOIN Thierry
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune de FREVILLE :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean François
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de St OUEN DU BREUIL :	Mme DEHAIS Nicole (non suppléante)
- Commune de St PAER :	M. DELAUNE Gilbert
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSANT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

Etaient absents ou excusés : 18

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean Marie
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de ROUMARE :	Mme MOREL Florence
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	M. THAFOURNEL Dominique
- Commune de St OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de St PAER :	M. HIS Valère
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe
- Commune de ST AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 avril 2015 – Délibération

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès verbal de la réunion précédente.

2. Modification de l'ordre du jour - Délibération

Suite à la réception d'informations Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir autoriser l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Création d'un poste « Suivi de travaux connexes liés à l'A150 » - recrutement d'un CDD 6 mois
- Signature d'une convention avec l'AREAS pour le suivi de l'étude d'efficacité des ouvrages

3. Convention pour la gestion de la Zone Humide ALBEA réalisée dans le cadre des mesures compensatoires – Délibération

ALBEA a mis en place une zone humide en vallée de l'Austreberthe face au CERT !

Ils souhaitent nous en confier la gestion de façon à ce que cela soit fait en continuité avec la gestion des espaces verts du CERT !, et pour bénéficier de notre expérience dans le domaine. Cette gestion n'entraînera aucun frais supplémentaires pour le SMBVAS. Toute intervention nécessitant une dépense sera réalisée par ALBEA.

Une convention régira précisément les éléments techniques et financiers cadrant cette gestion.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer la convention de gestion et tous les documents afférents à ce changement.

Débats :

M. GUILLON indique qu'il faudra être vigilant aux contreparties puisque ce travail va quand même nous demander du temps.

M. HONDIER précise que la finalité est d'éviter que 2 entreprises interviennent sur le même site pour assurer l'entretien. Le fait de sélectionner une seule entreprise permet aussi d'avoir de meilleurs prix.

4. Aménagement foncier A150 - Echange de parcelle avec la commune de Mesnil Panneville – Délibération

Lors du comité syndical du 23 avril, nous avons fait délibérer pour l'acquisition de deux parcelles (2C 1080 et 2E 1061) sur la commune de Mesnil Panneville.

L'acquisition représentait 3 800 m² pour un montant total estimé à 4560 euros.

Dans le processus extrêmement complexe d'aménagement foncier, nous ne pouvons faire cette acquisition en bénéficiant de 50% de subventions de la part du CG76. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers une autre solution : l'échange parcellaire. Le SMBVAS et la commune de Mesnil Panneville souhaitent échanger les parcelles suivantes :

- ZE22 et ZE5 (nouveaux noms des parcelles 2C 1080 et 2E 1061) au lieu dit le Marais appartenant à la commune de Mesnil Panneville,
- ZK31 appartenant au SMBVAS (à proximité de MP 03-04).

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- Effectuer l'échange,
- Signer tous les documents afférents,
- Signer une convention pour l'entretien de la parcelle avec la commune de Mesnil Panneville,
- Demander le maximum de subventions.

5. Création d'un poste « Suivi de travaux connexes liés à l'A150 » - recrutement d'un CDD 6 mois – Délibération

Suite à la prolongation de l'arrêt maladie de Mme MODARRESSI en arrêt depuis le 10 avril 2015 et à la charge de travail restée en attente, les délais concernant le suivi des opérations liées aux aménagements connexes à l'A150 ne nous permettent pas d'attendre son éventuel retour.

C'est pourquoi, nous vous proposons de prévoir un recrutement spécifique en automne 2015 d'un CDD de 6 mois.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- Ouvrir le poste correspondant,
- Lancer le recrutement de ce CDD,
- Signer tous les documents afférents,
- Demander le maximum de subventions.

Débats :

M. GUILLON indique qu'il serait pertinent de se poser la question du recrutement d'apprentis pour ce type de mission car cela leur donne des opportunités mais cela constitue aussi pour le SMBVAS un futur vivier d'employés formés.

6. Signature d'une convention avec l'AREAS pour le suivi de l'étude d'efficacité des ouvrages – Délibération

Suite à la prolongation de l'arrêt maladie de Mme MODARRESSI en arrêt depuis le 10 avril 2015 et à la charge de travail restée en attente, les délais concernant l'étude d'efficacité des ouvrages ne nous permettent pas d'attendre son éventuel retour. En effet, cette étude doit être impérativement lancée en septembre. L'AREAS a accepté de nous assister dans ce suivi.

C'est pourquoi monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- Signer la convention de mise à disposition avec l'AREAS,
- Signer tous les documents afférents,
- Demander le maximum de subventions.

7. Modification temps de travail hebdomadaire Mme DUPONT – Délibération

Mme DUPONT devant réaliser la création du site internet de l'ASYBA, les membres de l'association ont demandé s'il est possible d'augmenter de 4 heures hebdomadaires son temps de travail initialement de 20 heures par semaine (16 h SMBVAS + 4 h ASYBA). Ces 4 heures hebdomadaires seront entièrement prises en charge (salaire, charge et congés payés) par l'ASYBA au travers de la convention de mise à disposition.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- Signer la convention de mise à disposition avec l'ASYBA,
- Signer l'avenant au contrat de travail de Mme DUPONT,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

8. Adhésion à l'association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! » - Délibération

La LNPN prévoit la création d'une nouvelle voie ferrée entre Rouen et le Havre. Cette nouvelle voie passera notamment entre Barentin et Yvetot dans le même secteur que l'A150 et alors que ce territoire vient de subir une transformation radicale.

Le nouveau fuseau visé peut potentiellement toucher les communes de (carte distribuée le jour du comité syndical) :

- Auzouville l'Esneval
- Barentin
- Blacqueville
- Bouville
- Cideville
- Croix Mare
- Fresquiennes
- Goupillières
- Hugleville en Caux
- Limésy
- Motteville
- Mesnil Panneville
- Pissy Pôville
- Pavilly
- Roumare
- Sainte Austreberthe
- Saint Pierre de Varengeville
- Le Saussay
- Villers Ecalles

Ce changement de parcellaire associé au passage d'une infrastructure linéaire va indubitablement provoquer une aggravation du risque inondation. Le SMBVAS estime que le coût en termes de menace pour la sécurité des biens, des personnes, des enjeux économiques des communes traversées et du tissu économique de la vallée de l'Austreberthe est trop important. Ce territoire ne doit pas être sacrifié pour un gain de 6 minutes sur le trajet Paris-le Havre. C'est pourquoi le Président vous propose que le SMBVAS adhère à l'association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! » menée par un des députés de notre circonscription et qui entend peser à Paris, avec l'aide des communes concernées et de la société civile pour que sur le secteur Barentin-Yvetot, les trains continuent à passer sur la ligne actuelle.

Les communes concernées peuvent, si elles le souhaitent, également adhérer à cette association afin d'être tenu informées de l'évolution du projet et des actions menées.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- adhérer à l'association,
- payer la cotisation (s'élevant à 20 euros pour l'année 2015),
- signer tous les documents afférents.

Débats :

M. GUILLON demande quelle sera la largeur de la future emprise de la voie ferrée.

M. LESELLIER précise qu'il est prévu un couloir de 1 à 3 Km pour l'emprise de cette voie ferrée. Il indique qu'il faut aussi prendre en compte que l'autre axe ferré comprend un tunnel qui est obsolète, des travaux de consolidation sont à venir mais ce tunnel ne pourra pas recevoir un trafic plus soutenu.

M. GUILLON suggère de bien associer l'ensemble de nos députés et sénateurs à cette démarche qui est apolitique. Il propose également de bien envoyer à toutes les communes un courrier leur indiquant qu'elles peuvent faire délibérer leur conseil sur le sujet, à titre informatif.

9. Rapport de délégation de signature – Information

- **PCAHD – réalisation des aménagements d'hydraulique douce :** marché à bon de commande attribué à Environnement & Forêts.
- **Etude de plans communaux d'hydraulique douce sur le Saffimbec :** marché attribué à la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime pour un montant H.T. de 37 579 €, un avenant a

été contractualisé suite au changement parcellaire sur le périmètre de l'autoroute A150 pour un montant H.T. de 5 338 €.

- **Entretien des ouvrages du SMBVAS 2014/2016** : Marché attribué à l'entreprise Au Service Du Jardin pour un montant H.T. de 13 425 €.
- **Etude d'efficacité des ouvrages du SMBVAS – Etude globale** : Marché attribué à Hydratec pour un montant H.T. de 89 385 €.

10. Questions diverses - Information

- Stratégie de communication du SMBVAS (Facebook, Twitter). Un soin particulier sera porté au type d'informations diffusées sur ces supports.

Débats :

Les élus demandent à ce que le syndicat soit très vigilant sur les messages sur ce type de support afin de ne pas donner des informations qui pourraient porter atteinte aux personnes. Ils demandent à ce que ces supports ne soient utilisés que pour diffuser des informations techniques ou évènementielles.

- Stage zone humide
- la maison de l'eau à un nouveau nom : le Centre Eau Risque & Territoire (CERT !)
- Bilan journée du 30 mai 2015 CERT !